

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2005 - 3

Date : 15/12/05	Objet : Document d'objectifs du site « Rivière et gorges du Loup » (N° FR9301571) au titre de la Directive Habitat et au titre de la Directive Oiseaux (site « Préalpes de Grasse » N° FR9312002)	Vote : unanimité
--------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 15 décembre 2005, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux, objectifs, mesures de gestion) du site cité en objet.

Présenté par : l'Office National des Forêts, agence départementale des Alpes Maritimes, opérateur du site.

Synthèse des débats :

Les remarques formulées par le comité sur le travail réalisé sur le contenu du DOCOB par l'opérateur sont les suivantes :

1. Le faciès à charme devra être ajouté dans la liste des habitats
2. La description des étages bioclimatiques devra être complétée par un étage thermoméditerranéen
3. Les membres du comité précisent qu'il n'y a pas de corrélation entre étages de végétation et séries de végétation. La page 3 du document de synthèse devra être corrigée
4. Le terme « Série méditerranéenne du chêne pubescent » (page 3 du document de synthèse) devra être remplacé par « Série mésoméditerranéenne du chêne pubescent »
5. L'habitat 92 A0 devra être complété par le faciès à charme
6. Concernant « Tandonia sp » du groupe des mollusques, il devra être précisé que l'espèce n'est pas encore décrite (page 17 du document de synthèse)
7. Le DOCOB devra mieux intégrer les habitats d'espèces qui devront être précisément identifiés (exemple de la sapinière considérée comme habitat d'espèce).
8. Le tableau synthétique des habitats devra être complété par les indicateurs de représentativité et d'état de conservation, ceci afin de faciliter la mise à jour du FSD par la DIREN.

En conclusion, les membres du comité soulignent à l'unanimité la qualité du travail réalisé et félicitent l'opérateur, notamment par rapport aux divers documents et cartes produits pour l'élaboration du DOCOB. M. ALZIAR, rapporteur scientifique pour ce site, confirme la qualité du travail et des documents produits.

Avis : le Conseil, compte tenu des remarques précédentes, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et modification du DOCOB. Les membres du comité mandatent M. BARBERO et M. ALZIAR pour valider le document final.